



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Personnels Administratifs,
Techniques et d'Encadrement**

RECTORAT

DPATE 2

Bureau de gestion des Personnels ITRF

n° 2025 / 2026

Affaire suivie par :

Géraldine LEROY

Tél : 02 62 48 10 41

Mél : geraldine.leroy@ac-reunion.fr

Aurélia MARTIN

Tél : 02 62 48 11 57

Mél : aurelia.martin@ac-reunion.fr

24, avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 20/11/2025

Le recteur

à

- Mesdames, messieurs les chefs d'établissement du second degré
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Directeur de l'Onisep
- Monsieur le Directeur du CREPS
- Madame la Directrice du Réseau Canopé
- Monsieur le Directeur Général du CROUS
- Monsieur le chef de la DL
- Monsieur le Directeur de la DRAJES

Objet : Mouvement inter-académique des personnels Adjoins Techniques de Recherche et de Formation (ATRF) au titre de 2026.

Les personnels ATRF de l'académie qui souhaitent participer au mouvement intra-académique organisé dans d'autres académies doivent obligatoirement se préinscrire sur le serveur AMIA à l'adresse suivante :

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

Le serveur sera ouvert du **05 janvier 2026 au 29 janvier 2026 inclus**.

Parallèlement à cette préinscription sur le serveur AMIA, ils devront signaler leur intention par courrier, accompagné de l'imprimé ci-joint, au Rectorat – service DPATE 2, impérativement **avant le 29 janvier 2026**.

Ils devront se rapprocher du rectorat de l'académie souhaitée pour connaître les modalités d'organisation du mouvement intra-académique.

Les modalités relatives au mouvement intra-académique de La Réunion seront diffusées ultérieurement.

Vous voudrez bien assurer une large diffusion de cette circulaire auprès des personnels concernés.

Pour le recteur de région académique.
Recteur d'académie et par délégation
Le Secrétaire général
de région académique de la Réunion.
Secrétaire général de l'académie
de La Réunion
Signé
Erwan POLARD